

Commune du Monétier-les-Bains

Projet de révision « allégée » n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Municipal de la commune du Monétier-les-Bains a décidé par délibération n°062/2023 en date du 16 mai 2023 de prescrire une première **révision « allégée » du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Les objectifs de cette procédure sont précisés dans la délibération de prescription de la révision, qui est affichée en Mairie et disponible sur son site internet, laquelle fixe également les **modalités de concertation**.

Dans le cadre de la concertation, un **dossier est mis à disposition du public** (en Mairie et sur le site internet), précisant les éléments permettant de comprendre notamment le cadre juridique, les objectifs du projet, et les modifications qui seraient apportées au PLU.

La municipalité invite ainsi chacun à prendre connaissance du dossier et à participer à cette concertation par les moyens mis à sa disposition, et notamment le registre disponible en Mairie, ou encore par mail ou courrier en Mairie.

Précisions que suite à son « arrêt », la révision allégée sera notamment soumise à des avis divers (services de l'Etat, Chambres Consulaires, SCoT du Briançonnais...), puis à **enquête publique** où la population sera amenée à s'exprimer à nouveau sur le projet.

Le service urbanisme de la commune reste à votre disposition pour toute information complémentaire.